



Dette parents partenaire de PACS

Par **Goranette**, le **27/03/2011** à **16:24**

Madame, Monsieur,

Je suis PACSEE depuis novembre 2009.

Je travaille, et je suis imposable.

Mon partenaire de PACS ne travaille pas.

Est-ce que c'est à moi de payer le logement des parents de mon partenaire de PACS s'ils n'ont pas les moyens ? (locataires dans une appartement HLM, touchaient les APL jusqu'à ce qu'ils disent qu'un de leur fils était marié, ce qui n'est pas le cas puisque nous sommes pacsés).

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **Domil**, le **27/03/2011** à **16:41**

[citation]Est-ce que c'est à moi de payer le logement des parents de mon partenaire de PACS s'ils n'ont pas les moyens ? [/citation]En aucun cas ! Même si vous étiez mariés, il faudrait un jugement instituant une pension alimentaire